

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2022

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 5 juillet 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane et par visioconférence.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
Messieurs les conseillers	Lyne Gagnon Berthier Fortin Roger Vaillancourt Serge Fillion Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

**2022-07-141**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-142**

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 juin 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 comme rédigé.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-143**

#### APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de deux cent deux milles sept-cent trente-deux dollars et cinquante (202 732.54 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de huit milles neufs cent quarante-sept dollars et soixante-neuf (8 947. 69 \$), et les salaires nets payés d'une somme de quatorze mille deux cent trois dollars et trente-trois (14 203.33 \$).**

**D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de deux cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois dollars et cinquante-six (225 883.56 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2635 à 2666 du compte bancaire numéro 400058.**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2022

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2022-07-144**

#### **PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL – ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE MUNICIPALE – JANVIER À MAI 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, informe le conseil municipal que le rapport semestriel incluant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2022 est déposé dans les archives municipales;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt du rapport semestriel de janvier à mai 2022 incluant l'état comparatif de la situation financière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT – RAPPORT DU CALCUL DU DÉBIT DES POMPES – POSTES DE POMPAGE 1, 2 ET 3 – NORDIKEAU**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport du calcul du débit des pompes des postes de pompage 1, 2 et 3 de Nordikeau.

#### **DÉPÔT – RAPPORT DES ACTIVITÉS ET RAPPORT FINANCIER SOMMAIRE 2021 – ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRA LOCAL – VILLE DE MATANE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport des activités et du rapport financier 2021 concernant les équipements à caractère supra local de la Ville de Matane.

#### **DÉPÔT – BILAN DES ACTIVITÉS ET ÉTATS FINANCIERS 2021 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE MATANE – VILLE DE MATANE**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du bilan des activités et des états financiers 2021 concernant l'élimination des déchets de la région de Matane.

#### **DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL 2021-2022 – RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du rapport annuel 2021-2022 du Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent.

#### **DÉPÔT – PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES EN EAU DE VOTRE MUNICIPALITÉ – CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES**

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du Portrait des infrastructures en eau de votre municipalité du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines.

**2022-07-145**

#### **PRISE D'ACTE – RAPPORT D'INSPECTION DES EXTINCTEURS PORTATIFS EN DATE DE MAI 2022 – PROTECTION GARVEX INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane effectue la vérification des extincteurs annuellement;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2022

**DE** prendre acte du rapport d'inspection des extincteurs portatifs en date de mai 2022 effectué par Protection Garvex inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-146**

#### **PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – MODIFICATION À LA PROGRAMMATION NUMÉRO 3 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023*;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à un personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **numéro 3** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **numéro 3** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-147**

#### **PRISE D'ACTE – DÉPÔT RAPPORT D'INSPECTION DES BORNES-FONTAINES – PLOMBERIE ST-PIE X INC., GICLEURS DE L'EST**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit effectuer l'inspection des bornes-fontaines à tous les cinq (5) ans;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt du rapport d'inspection des bornes-fontaines effectué par Plomberie St-Pie X inc, Gicleurs de l'Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2022

2022-07-148

#### NOMINATION DU MAIRE À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DE LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de la Matanie, ci-après la Corporation, est un organisme à but non lucratif dont le mandat vise principalement la mise en valeur du territoire forestier public au profit des communautés rurales;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités de la MRC de la Matanie agissent à titre de membre de la Corporation et doivent respectivement désigner une personne pour les représenter lors des assemblées ordinaires ou extraordinaires des membres de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de l'élection de novembre 2021, les municipalités sont invitées à confirmer leur participation à titre de membre de la Corporation et à nommer de nouveaux représentants;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun frais d'adhésion n'est chargé aux municipalités membres et que les municipalités ne participent pas au financement de la Corporation;

**CONSIDÉRANT QUE** les réunions de la Corporation précède habituellement les rencontres du Conseil de la MRC de la Matanie et qu'il est suggéré que les municipalités nomment leur maire à titre de représentant;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le Conseil municipal maintienne son adhésion à titre de membre corporatif de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de la Matanie et désigne son maire, Monsieur Rémi Fortin, comme représentant lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des membres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-07-149

#### OFFRES DE SERVICES – AJOUT D'UNE CLÔTURE AUTOUR DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – C. M. CLÔTURES INC.

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'une clôture autour du réservoir d'eau potable est nécessaire afin de le sécurisé et y interdire l'accès;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a envoyé, par invitation écrite, une demande de soumission à trois (3) soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**D'**octroyer le contrat à C. M. Clôtures inc. pour la construction d'une clôture autour du réservoir d'eau potable afin de le sécurisé et y interdire l'accès pour la somme de douze mille dollars deux cent cinquante-six et vingt et une (12 256.21 \$), taxes en sus. Le contrat comprend :

- La fourniture et l'installation de quatre-vingt-dix (90) pieds de clôture galvanisée, de type maille de chaîne de cinq (5) pieds de hauteur;
- Les poteaux seront installés à entraxe de huit (8) pieds, maximum;
- Les poteaux principaux de trois pouces et demi (3.5 pouces) de diamètre, coulés dans du béton de vingt-cinq (25) MPA, à une profondeur de trente-six (36) pouces;
- Les poteaux intermédiaires de deux pouces et trois huitième (2 3/8 pouces) de diamètre, coulés dans du béton de vingt-cinq (25) MPA, à une profondeur de trente-six (36) pouces;
- Deux (2) portes doubles de douze (12) pieds de largeur totales incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-07-150

#### ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – MINES SELEINE, UNE DIVISION DE SEL WINDSOR, LTÉE – SAISON HIVERNALE 2022-2023

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2022

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joyce Bérubé, de procéder à l'achat de vingt-cinq (20) tonnes métriques de sel de déglaçage pour la saison hivernale 2022-2023, auprès de Mines Seleine, division de Sel Windsor, Ltée, au coût de cent-dix-sept dollars et vingt-cinq (117.25 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-151 OFFRE DE SERVICES – PAVAGE D'UN TRONÇON DE LA ROUTE DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE ET DE CERTAINES ENTRÉES DE SERVICES – PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – LES PAVAGES DES MONTS INC.**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de soumission a été envoyé à 3 compagnies;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été reçue;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de pavage était prévue à la programmation TECQ 2019-2023;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'octroyer le contrat à Les Pavages des Monts inc. pour la somme de trente-huit mille deux cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-onze (38 239.91 \$), taxes en sus. Le bordereau de soumission se lit comme suit :

- Enrobés bitumineux ESG-14, épaisseur de 65mm pour le Chemin de la Réserve-Faunique
- Enrobés bitumineux ESG-10, épaisseur 50mm – 3 entrées de services.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-152 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT – COMITÉ DE SUIVI DE LA MRC DE LA MATANIE – VOISINS SOLIDAIRES, ESPACE-MUNI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**DE** désigner Monsieur Rémi Fortin, maire, représentant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au sein du Comité de suivi de la MRC de la Matanie pour le dossier Voisins solidaires, d'Espace-Muni.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-153 FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI LOCAL – VOISINS SOLIDAIRES, ESPACE-MUNI – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de suivi doit être formé pour encadrer les projets et les activités au sein du programme Voisins Solidaires d'Espace-Muni;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le comité de suivi sera composé de Madame Line Beaulieu, représentante du Cercle des Fermières, de Madame Jacqueline Bourget, représentante du Comité des 50 ans et plus, de Jessica Bergeron, représentante-famille et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-154 OFFRE DE SERVICES – CONSTRUCTION D'UNE BALANÇOIRE OCTOGONALE – VOISINS SOLIDAIRES, ESPACE-MUNI – CRÉATIONS MICHEL D'ASTOUS**

**CONSIDÉRANT QU'**Espace-Muni a un programme nommé « Voisins solidaires » et que la Municipalité de Saint-René-de-Matane y a adhéré;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de dix mille dollars (10 000.00 \$) est offert à la municipalité et que cette dernière doit contribuer pour un montant de deux mille cinq cent dollars (2 500.00 \$);

**EN CONSÉQUENCE,**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2022

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'**accepter l'offre de services pour la construction d'une balançoire octogonale, construite au 132, avenue Saint-René, près de l'entrepôt municipale, des Créations de Michel D'Astous au coût de sept mille six cent dollars (7 600.00 \$), taxes en sus. L'offre de services comprend la fabrication, les matériaux, la livraison et l'installation de la balançoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-155**

#### BONIFICATION DU RÉSEAU CELLULAIRE – TELUS

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a un réseau cellulaire faible, presque inexistant;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Telus propose à ses clients des appareils d'amplification de réseau cellulaire (Picocellules) à ses clients;

**CONSIDÉRANT QUE** Telus est en mesure d'offrir jusqu'à cinq (5) Picocellules (appareils d'amplification) par adresse et ce, sans frais par un processus de responsabilités partagées;

**CONSIDÉRANT QUE** les appareils sont gratuits pour les clients et qu'en contrepartie l'évaluation de l'admissibilité (force de l'internet et localisation) et l'installation doit se faire localement;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Matanie pourrait réaliser l'évaluation et l'installation auprès des municipalités intéressées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** communiquer avec Madame July-Anne Bouffard, chargée de projet à la vitalisation des communautés pour signifier l'intérêt de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-07-156**

#### DEMANDE DE DONS – ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST-DU-QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association du cancer de l'Est du Québec sollicite la générosité de la Municipalité de Saint-René-de-Matane afin de maintenir l'accompagnement et assurer le mieux-être de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE**, chaque année, sur notre territoire, 3 000 personnes reçoivent un diagnostic de cancer et que quatre membres de leur entourage sont affectés directement par la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association offre aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches partout dans l'Est-du-Québec des services d'hébergement, d'entraide, d'accompagnement, d'information et de soutien qui les aide à se sentir mieux physiquement et psychologiquement;

**CONSIDÉRANT QUE** 100 % des dons versés à l'Association sont réinvestis pour contribuer au mieux-être des populations du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et que la pérennité des services visant le mieux-être de sa clientèle en dépend;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'offrir un montant de deux cent cinquante dollars (250.00 \$) afin de soutenir l'organisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JUIN 2022

Monsieur Rémi Fortin, maire donne un compte-rendu de la séance du mois de juin 2022 de la MRC de la Matanie

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 juillet 2022**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**A)**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public présent dans la salle.

**2022-07-157**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 5 juillet 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin  
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin  
Maire**

---

**Joyce Bérubé  
Directrice générale et  
greffière-trésorière**